




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-574**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102687-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MUSEE GRANET - AVENANT N° 3 AU MARCHE N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ
MT (MAINTENANCE THERMIQUE) PORTANT SUR LA PROLONGATION DE LA DURÉE DU
MARCHE JUSQU'AU 31 JANVIER 2017**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MUSEE GRANET - AVENANT N° 3 AU MARCHE N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MT (MAINTENANCE THERMIQUE) PORTANT SUR LA PROLONGATION DE LA DURÉE DU MARCHE JUSQU'AU 31 JANVIER 2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a notifié à l'entreprise Maintenance Thermique 47, Boulevard des Aciéries - 131010 MARSEILLE, en date du 7 juin 2012, un marché de maintenance des installations techniques du Musée Granet.

Ce marché concerne les prestations de maintenance préventive P2, corrective P3, le gros entretien renouvellement P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet et les prestations de maintenance préventive P2 et corrective P3 pour ses réserves muséales.

Il a été conclu pour une durée de 4 ans fermes à compter de sa notification (soit jusqu'au 6 juin 2016), pour un prix global et forfaitaire de 411 036,20€ H.T.

Suite à l'ajout d'équipements supplémentaires, ledit marché a fait l'objet d'un avenant n°1, notifié au titulaire le 15 mars 2013. Cet avenant a fait l'objet d'une incidence financière de 9,2 % portant le montant global et forfaitaire du marché à 448 916,51 € H.T.

De plus, suite à la disparition de la CPA et au transfert de compétences en résultant, cette dernière a récupéré l'établissement ainsi que les contrats attenants. Plusieurs mois ont été nécessaires pour permettre le recensement des matériels existants de cet établissement, ainsi que des matériels des nouvelles réserves réceptionnées en fin d'année 2015. Celles-ci font actuellement l'objet d'une opération de transfert des oeuvres du Musée Granet.

Afin de disposer du temps nécessaire au lancement de la procédure du renouvellement du marché existant, un avenant de prolongation a été notifié au titulaire le 3 juin 2016. L'échéance du contrat a ainsi été reportée au 31 décembre 2016. Cet avenant a entraîné une

augmentation de la masse initiale du marché de 25.32%, soit un montant global et forfaitaire de 515 139.63€ HT.

Lors du montage de l'affaire il est apparu indispensable d'imposer aux candidats la visite du site, compte tenu de la grande diversité des équipements entrant dans le périmètre de la maintenance. De plus, la durée de consultation a tenu compte des périodes de fermeture des services commerciaux des opérateurs économiques, s'agissant des congés estivaux.

Pour le cas où le candidat sortant ne serait pas retenu, il est également prévu une période de préparation entre ce dernier et le nouveau titulaire, d'une durée d'un mois, nécessaire à la prise de connaissance exhaustive et détaillée des différents équipements objets du marché.

Enfin, compte tenu du fait que l'analyse financière des offres repose sur le montant global et forfaitaire proposé, dont l'estimation concernant le plan GER P3, il apparaît que certaines propositions ne semblent pas en cohérence avec l'état de certains équipements objets de la maintenance. Ce doute implique des questions supplémentaires aux trois soumissionnaires, lesquels possèdent une forte expérience dans ce domaine, du fait de l'exécution d'autres marchés similaires au profit d'autres maîtres d'ouvrage

Cet aspect de l'analyse, non prévu initialement, remet également donc en cause la chronologie de la procédure préétablie et donc la date de prise d'effet du marché, estimée initialement au 7 décembre.

Il est donc envisagé un projet d'avenant joint en annexe du présent rapport, ayant pour objet de prolonger la durée du marché d'un mois, du 1^{er} au 31 janvier 2017. La plus-value financière engendrée est de 9 352,43 € HT, soit 2,08 % d'incidence financière propre, portant l'incidence financière totale à 27,4%.

Le projet d'avenant n°3 a obtenu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 18 novembre dernier.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : l'avenant n°3 portant prolongation de la durée du marché n°M12-007 relatif à la maintenance P2 /P3 et GER P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet et de ses annexes,

- **AUTORISER**: Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2016-574 - MUSEE GRANET - AVENANT N° 3 AU MARCHE N° M12-007 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MT (MAINTENANCE THERMIQUE) PORTANT SUR LA PROLONGATION DE LA DURÉE DU MARCHE JUSQU'AU 31 JANVIER 2017-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS

**MARCHE MULTI-TECHNIQUES CONCERNANT LA MAINTENANCE DU MUSEE GRANET ET SES
ANNEXES N° 12M007**

TITULAIRE : ENTREPRISE MAINTENANCE THERMIQUE

AVENANT N°03

PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE

ARTICLE PREMIER – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 – Identification du marché

Marché n° 12M007 notifié le 7 juin 2012 à la Société Maintenance Thermique.

Objet et forme du marché :

Appel d'Offres Ouvert Européen, passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, décret 2006-975 et suivants pour les prestations de la maintenance préventive P2, corrective P3 (garantie totale) et le gros entretien renouvellement P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet et les prestations de maintenance préventive P2 et corrective P3 (garantie totale) pour ses réserves muséales. La durée du marché est de 4 ans fermes de sa date de notification au 6 juin 2016 pour un prix global et forfaitaire de 411 036.20 € H.T.

Ce marché a fait successivement l'objet des avenants suivants :

- **Avenant n°01** conclu entre l'entreprise MAINTENANCE THERMIQUE et la Communauté du Pays d'Aix afin d'inclure au contrat initial les installations techniques de la salle d'exposition "Chapelle des Pénitents Blancs". Cet avenant a été notifié le 7 juin 2012. Son incidence financière est de 9.2 % soit un prix global et forfaitaire de 448 916, 51 € H.T.
- **Avenant n°02** conclu entre l'entreprise MAINTENANCE THERMIQUE et la Ville d'Aix en Provence afin de prolonger la durée du marché du 7 juin au 31 décembre 2016, durée nécessaire au lancement de la procédure dans le cadre du renouvellement du besoin. Cet avenant a été notifié au titulaire le 3 juin 2016. Il entraîne une augmentation de la masse initiale du marché de 25.32%, soit un montant global et forfaitaire de 515 139.63€ HT.

Durée du marché :

La durée modifiée du marché est fixée pour une durée de 4 ans, 6 mois et 25 jours, du 7 juin 2012 au 31 décembre 2016.

1.2 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, CS 40868 1326 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI.
- D'autre part, la Société Maintenance Thermique domiciliée 47, Boulevard des Aciéries 13010 Marseille, immatriculée au RCS sous le n°88B1510, représentée par Monsieur Stéphane FRANCOIS.

ARTICLE 2 : OBJET DU PRESENT AVENANT N°3

La Ville d'Aix en Provence a lancé le 20 juillet 2016, une procédure d'appels d'offres pour la maintenance P2, P3 et GER P3 du musée Granet (et des sites rattachés et indissociables de cet équipement, à savoir : la chapelle des Pénitents Blancs, le centre de conservation et les réserves). Il s'avère que compte tenu des délais de consultation, de la nécessité de prévoir une période d'un mois

pour la transition entre le marché existant et le futur marché, ajoutée à la complexité de l'analyse des offres et il est nécessaire de prolonger le délai du marché existant d'un mois. Cette période est nécessaire et impérative pour que le futur titulaire prenne pleinement connaissance des équipements techniques et des contraintes liées à l'exploitation du site.

Afin d'éviter toute interruption des prestations de maintenance, il apparaît donc nécessaire de prolonger la durée du présent marché d'un mois, du 1^{er} au 31 janvier 2017.

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE ET DU TITULAIRE

Le présent avenant est conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son Maire-Adjoint Délégué aux Marchés Publics, M. Maurice CHAZEAU, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°
- D'autre part, la Société Maintenance Thermique domiciliée 47, Boulevard des Aciéries 13010 Marseille, immatriculée au RCS sous le n°88B1510, représentée par Monsieur Stéphane FRANCOIS.

ARTICLE 4 : INCIDENCE FINANCIERE

La prolongation de la durée du marché d'un mois telle que précisée à l'article 2 entraîne une incidence financière propre de 9 352,43 € HT, soit 2.08 %

La prolongation de la durée du marché telle que précisée à l'article 2 entraîne une incidence financière totale de 27,4 % par rapport au montant initial du marché.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence, en règlement des prestations effectuées dans le cadre du marché 12M007 désigné à l'article premier, seront versées au crédit des comptes ouverts au nom de :

Compte ouvert au nom du prestataire unique.
Maintenance Thermique
Sous le numéro 13418500200
Code banque 30076 code guichet 02218 clé 66
CREDIT DU NORD

ARTICLE 6 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné à l'article premier demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

SIGNATURE DES PARTIES

Nom et qualité du signataire

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

**Signature du Représentant du Pouvoir Adjudicateur
habilité par la délibération n°**

Fait à

Le

(cachet de la société)

Fait à Aix-en-Provence,

Le